

(réf:0330)

L'évaluation externe

L'IRTS de Franche-Comté est habilité par l'ANESM (habilitation ANESM n° H 2010-12-647) pour réaliser l'évaluation externe des établissements sociaux et médico-sociaux

- Équipe pluridisciplinaire constituée sur la base d'un réseau d'évaluateurs expérimentés et certifiés AFNOR
- Connaissance approfondie des secteurs et établissements du social et médico-social

Prérequis :

Cette formation ne nécessite aucun prérequis.

Public :

Etablissements sociaux et médico-sociaux

Objectifs :

- Appliquer le décret 2007-975 du 15 mai 2007 fixant le cahier des charges pour l'évaluation des activités et de la qualité des prestations dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux
- S'adapter à la culture et l'histoire de chaque institution
- Inscrire notre intervention dans une démarche d'amélioration
- Adopter une approche participative
- Développer une méthodologie claire

Contenu :

Nous consulter

Contact : Liliane SANCHEZ - liliane.sanchez@irts-fc.fr

Durée :

selon projet, nous consulter

Intervenants :

Un chef de projet IRTS + professionnels exerçant dans un établissement ou service de même type

Prix :

nous consulter

Contact :

Joëlle LELIEVRE 03 81 41 67 69 - joelle.lelievre@irts-fc.fr

Liliane Sanchez 03 81 41 61 45 - liliane.sanchez@irts-fc.fr

